



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

UNEP/BUR/27  
19 septembre 1986  
FRANCAIS  
Original: Anglais/Français

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection de la mer  
Méditerranée contre la pollution et aux protocoles  
y relatifs

Madrid, 11 septembre 1986

Rapport de la Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention  
pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux  
protocoles y relatifs

## Introduction

1. Sur l'aimable invitation du Président, S.E. M. Javier Saenz Cosculluela, Ministre des Travaux publics et du Logement d'Espagne, le Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs s'est réuni à Madrid le 11 septembre 1986 dans les locaux du Ministère des Travaux publics et du Logement.
2. La réunion était présidée par S.E. M. Javier Saenz Cosculluela (Espagne). S.E. M. Abdul-Hamid Munajid (République arabe syrienne), Vice-Président, M. M'hamed Malliti, représentant le Royaume du Maroc, ainsi que Mme Nuran Talu (Turquie), Rapporteur, étaient présents.
3. Le secrétariat était représenté par M. Aldo Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée et M. Ibrahim Dharat, Fonctionnaire chargé du Programme..
4. La réunion a été ouverte par S.E. M. Javier Saenz Cosculluela, Président du Bureau, qui a souhaité la bienvenue aux participants. Les membres du Bureau ont exprimé au Président leur remerciements pour avoir invité le Bureau à se réunir à Madrid pour la deuxième fois.

## Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

5. La réunion a adopté l'ordre du jour qui figurait dans le document de travail/1.

## Point 2 de l'ordre du jour - Programme d'activité du Coordonnateur

6. M. A. Manos a souhaité la bienvenue aux participants au nom de M. M. K. Tolba, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
7. Le Coordonnateur a remis au Bureau un rapport écrit (Document de travail/3) et a procédé à une présentation orale des principaux développements qui se sont produits depuis la dernière réunion du Bureau (Madrid, 20 mars 1986).

8. Au cours d'un débat général le Vice-Président pour la Syrie a indiqué que le processus de ratification des protocoles sur les aires protégées et tellurique était entamé. Le Rapporteur a informé le Bureau de la mise en exécution accélérée du programme Med Pol en Turquie, ainsi que sur les actions concernant les stations flottantes de déballastage et le protocole sur les aires protégées. Le Président a annoncé l'intention de l'Espagne de ratifier bientôt le protocole sur les aires protégées. Il a souligné que le Plan d'action pour la Méditerranée constitue un instrument très efficace qui doit être mieux connu par l'opinion publique.

9. Le Bureau a pris note du rapport d'avancement du Coordonnateur et s'est félicité pour la présentation claire des activités du secrétariat.

Point 3 de l'ordre du jour - Projet de calendrier du programme 1986-1995

10. La réunion a été saisie du Document de travail/4 dans lequel figure une nouvelle version du calendrier de programme 1986-1995. Le Coordonnateur a présenté le nouveau document qui reflète les commentaires du Bureau et qui a été amélioré quant à la présentation. Il a informé la réunion que le document avait été envoyé à toutes les Parties contractantes en vue de leurs commentaires.

11. Le Vice-Président pour la Syrie a annoncé la disponibilité de son pays pour un accord sous-régional avec la Turquie, Chypre et le Liban; l'intention de développer des stations de déballastage; et de contribuer à l'élaboration du protocole off-shore. Il a également proposé que la période couverte par le calendrier de programme soit prolongé de cinq ans, jusqu'à l'an 2000. Le Président a demandé que les Parties Contractantes soient invitées à soumettre leur commentaires dans un délais de deux mois.

12. Le Bureau a pris note de la nouvelle version du calendrier de programme et a décidé de discuter à nouveau de cette question lors de sa prochaine réunion, après que les Parties contractantes aient envoyé leurs observations.

Point 4 de l'ordre du jour - Méthodes de rechange de calcul des contributions  
au Fonds d'affectation spéciale pour la  
Méditerranée

13. M. A. Manos a présenté le Document de travail/5, intitulé "Méthodes de rechange de calcul des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée" et a informé la réunion des commentaires de quelques Parties contractantes sur les nouvelles propositions de révision de calcul des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

14. Au cours d'une longue discussion le représentant du Maroc a regretté que la proposition de développer une autre alternative à l'échelle des contributions intégrant un certain nombre de paramètres tels la longueur du littoral, la charge démographique, et le degré de pollution, etc. n'ait pas été prise en compte par le secrétariat dans le document de travail/5. Le Coordonnateur a évoqué les difficultés qu'il y avait à obtenir des données quantitatives sur la pollution pour servir de base à une nouvelle échelle de contribution. Le représentant du Maroc a offert d'aider le secrétariat pour ces études. Il a suggéré, également, que l'échelonnement de réduction de 25% pourrait avoir lieu sur une période de huit ans (1988-1995) au lieu de quatre (1988-1991). A une date ultérieure un groupe d'experts financiers pourrait examiner la nouvelle formule avant la réunion des Parties contractantes. Le Vice-Président pour la Syrie a noté que le problème concernait la France qui avait accepté l'échelle actuelle et l'avait suivie pendant plusieurs années. Il a invité le Coordonnateur à faire valoir ses bons offices auprès de la France pour le respect de ses obligations. Le Rapporteur a confirmé la préférence de la Turquie pour la solution B, mais a demandé qu'une augmentation plus modérée soit recherchée. Le Président, à la conclusion du débat, a invité le Coordonnateur à s'assurer de la disponibilité des pays à faible contribution à accepter le 0.5%, voir 1 pour cent minimum. Il s'est déclaré prêt à des consultations avec la France, quant à la position de ce pays.

15. En conclusion le Bureau a pris note du Document de travail/5 et a prié le Coordonnateur de rechercher les points de vue des Parties contractantes et de préparer une nouvelle proposition, se fondant sur les commentaires du Bureau et les opinions des Parties contractantes, afin de permettre au Bureau de poursuivre l'examen de cette question délicate lors de sa prochaine réunion, en vue de présenter une proposition concrète à la prochaine réunion des Parties contractantes (Athènes, 7-11 septembre 1987).

Point 5 de l'ordre du jour - Réunions des Structures focales nationales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires en 1987

16. La réunion a été saisie du Document de travail/6 que le Coordonnateur a présenté, en expliquant les raisons pour lesquelles il y était recommandé de convoquer deux réunions des Structures focales nationales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires distinctes en 1987 au lieu d'une réunion conjointe, comme l'avait recommandé la réunion des Parties contractantes à Gênes. De plus, le Coordonnateur a assuré le Bureau qu'il ne serait pas nécessaire d'avoir recours à des fonds supplémentaires pour couvrir les frais de ces deux réunions et que les arrangements avaient été convenus après avoir consulté les Directeurs du Centre d'activités régionales/Plan Bleu et du Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires.

17. Le Bureau a accepté la proposition du secrétariat de convoquer deux réunions distinctes des Structures focales nationales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires en 1987. La réunion des Structures focales nationales pour le Plan Bleu se tiendra à Sophia Antipolis, France, au cours de la période juin-août 1987. La réunion des Structures focales nationales du Programme d'actions prioritaires se tiendra à Split, Yougoslavie, du 24 au 26 mars 1987.

Point 6 de l'ordre du jour - Ouverture du Centre d'activités régionales des aires spécialement protégées, Salamambo, Tunisie

18. La réunion a été saisie du Document de travail/7, présenté par le Coordonnateur qui a informé le Bureau que l'on se préparait à envoyer une mission PNUE/PAM en Tunisie fin septembre, avant l'inauguration officielle du Centre, qui est prévue pour la dernière semaine de novembre 1986. La mission aura pour objectifs d'examiner avec le Directeur et le personnel du Centre les progrès accomplis et les problèmes soulevés (d'ordre juridique et institutionnel) ainsi que de vérifier les arrangements de l'inauguration officielle du Centre. Le Coordonnateur a informé la réunion qu'il est envisagé de présenter l'Exposition du PAM en Tunisie pendant une semaine à l'occasion de l'inauguration officielle du Centre.

19. Le Bureau a pris note du Document de travail/7 et des informations que le Coordonnateur a présenté oralement.

20. Le Bureau a prié son représentant à l'inauguration officielle du Centre, S.E. M. Abdul-Hamid Munajid, Vice-Président, de bien vouloir saisir cette occasion pour discuter avec les autorités tunisiennes de la nécessité de résoudre les problèmes d'ordre administratif et financier qui entravent le bon fonctionnement du Centre.

Point 7 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

21. Sur l'aimable invitation de Mme N. Talu, Rapporteur, le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion à Istanbul, Turquie, entre le 16 et 18 mars 1987.

Point 8 de l'ordre du jour - Questions diverses

22. Les participants n'ont soulevé aucune autre question.

23. Au cours de la réunion S.E. M. Abdul-Hamid Munajid et M. A. Manos ont signé le Programme National de surveillance continue pour la Syrie. Le Bureau a exprimé sa satisfaction pour cet important développement.

Point 9 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

24. Le Bureau a adopté à l'unanimité le présent rapport et a prié le secrétariat de le distribuer aux Parties contractantes.